

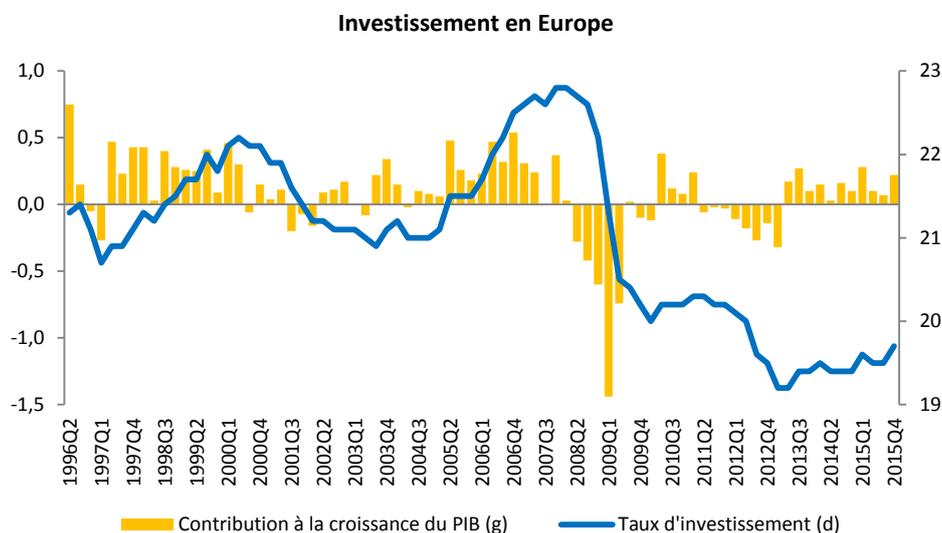
Où en est le plan Juncker ?

Vendredi 18 mars 2016

Le présent flash fait le point sur l'état d'avancement du plan d'investissement pour l'Europe (« Juncker »).

1. Investissement en Europe : une contribution positive à la croissance depuis 2013

En 2015, l'**investissement agrégé** (mesuré par la formation brute de capital fixe, FBCF) aurait représenté 2 670Md€, soit **19,6 % du PIB** de l'Union européenne (UE). Par rapport au pic d'avant-crise (2007), ce ratio est inférieur de 3 points (2 points si l'on prend pour référence la moyenne de long terme). En effet, il existe un consensus pour considérer que le haut niveau de 2007 n'était pas « viable » (poussé par des bulles immobilières) et que le ratio FBCF/PIB le plus en ligne avec une croissance soutenable se situe entre 21 % et 22 %. Bien qu'encore loin de ce niveau, le **taux d'investissement** a cessé de reculer depuis le début de l'année 2013 grâce à une **contribution positive de la FBCF** à la croissance économique (+ 0,15 % en moyenne trimestrielle depuis le T2 2013, contre une croissance du PIB de + 0,4 %).



Source : Afep à partir d'Eurostat.

Par **pays**, cette évolution est liée au redressement de l'investissement **espagnol** et à l'accélération constatée en **Allemagne** et au **Royaume-Uni**. En revanche, les dynamiques **françaises** et **italiennes** sont moins nettes, avec une FBCF qui contribue très faiblement (voire pas) à l'activité économique.

2. FEIS, plateforme et portail : les instruments du plan

Présenté fin novembre 2014 (voir flash éco du 5 décembre 2014), le « plan Juncker » est opérationnel depuis le second semestre 2015 suite au vote par le Parlement européen du règlement créant le « FEIS » (**Fonds européen pour les investissements stratégiques**). Doté de **21Md€** (garanties apportées par le budget de l'Union à hauteur de 16Md€, auxquels s'ajoutent 5Md€ d'engagements par la Banque européenne d'investissement), ce fonds a pour objectif de permettre à la BEI le **développement de nouvelles activités plus risquées** pour atteindre l'objectif des « 315Md€ » (21 x un effet de levier de 15) sur trois ans : prêts à long terme, fonds propres et quasi fonds propres pour la BEI ; capital-risque, garanties, titrisation et financement de croissance pour le Fonds européen d'investissement (FEI)¹... Outre la création du FEIS, le règlement du 25 juin 2015 a prévu la création d'une **plateforme européenne de conseil en investissement et d'un portail européen des projets**. Dans le premier cas, il s'agit d'offrir un « guichet unique » de services destiné aux porteurs de projets, que ces derniers soient destinés ou non à obtenir un financement de la BEI ou une garantie du FEIS. Dans le second cas, l'ambition est d'améliorer la visibilité pour les investisseurs potentiels en Europe et à travers le monde afin de mieux

¹ Filiale de la BEI spécialisée dans l'octroi de fonds aux PME via des instruments de capital-risque.

appairer offre et demande de financement. Contrairement à d'autres politiques européennes, il faut rappeler que le « plan Juncker » ne prévoit **ni répartition géographique ni répartition thématique**² et que les Etats membres n'opèrent aucune présélection : c'est bien aux porteurs de projets d'entamer les démarches auprès de la BEI (FEI pour les PME). Conformément à l'engagement pris par le Président de la Commission européenne, un comité d'investissement indépendant a la charge de sélectionner les projets. Parmi les critères utilisés, celui de « **l'additionnalité** » est souvent mis en exergue selon la logique de la lutte contre les défaillances de marché : en d'autres termes, quels sont les projets qui ne verraient pas le jour si la garantie n'existait pas ?

3. Le « plan Juncker » en France : un premier bilan

Selon le bilan d'étape de la Commission, la BEI a approuvé **56 projets** dans l'UE au titre du FEIS auxquels s'ajoutent plus de 150 initiatives validées par le FEI. En **France, 18 projets** ont été retenus au total : 9 sur le volet « **innovation et infrastructure** » et 9 sur le volet « **financement des PME** » par le FEI. En termes financiers, le groupe BEI estime à « **9,4Md€ le montant total des investissements auxquels la BEI et la FEI ont donné une impulsion en France dans le cadre du plan Juncker depuis son démarrage** »). Il est important de souligner qu'il s'agit là d'un montant global et que la contribution BEI+FEI au sens strict (prêts, prises de participation, garanties) s'est élevée à environ 2,1Md€. On peut décomposer les 9,4Md€ de la façon suivante : 6,3Md€ du premier volet et 3,1Md€ du second volet (dont 1,9Md€ d'investissements mobilisables dans le cadre des prises de participations dans des fonds de capital-risque et 1,2Md€ dans des garanties à des institutions financières). Sur le premier volet, la **contribution BEI** se situe dans une **fourchette comprise entre 5 % et 50 % du montant total**, avec une moyenne à 25 %. S'agissant des secteurs, les projets sélectionnés jusqu'ici sont principalement liés aux questions **énergétiques** et **numériques** : ainsi, la BEI a mis un place un programme de soutien aux **travaux d'économie d'énergie** dans les bâtiments en accordant à des régions (Ile-de-France, Picardie) des prêts de long terme pour mettre en place le nouveau mécanisme de tiers financement³ créé par la loi de transition énergétique. Sur le numérique, l'objectif est le déploiement du **très haut débit** dans les zones dites « peu denses »⁴ de l'Alsace et du Nord-Pas-de-Calais. Un autre projet d'infrastructure a été approuvé par la BEI concernant la construction du contournement autoroutier Ouest de Strasbourg.

Nature du projet	Outil BEI	Montant BEI (en M€)	Montant total (en M€)
Efficiences énergétique	Programme	400	800
Energie renouvelable	Fonds propres	50	1 000
Energie renouvelable (Fr. et Allem.)	Garantie	75	150
Décarbonation Pas-de-Calais	Fonds propres	20	205
Très haut débit Pas-de-Calais	Prêt	147	610
Très haut débit Alsace	Prêt	123	540
Contournement autorout. Strasbourg	Prêt	280	560
Dépollution des sites industriels	Fonds propres	18	97
Construction de logements interméd.	Prêt	500	2 300
TOTAL (en Md€)		1,6	6,3

Source : Afep à partir du bilan du Gouvernement français.

Dans un contexte de lente reprise économique en Europe, le retour de l'investissement en territoire positif depuis 2013 est un signal encourageant qui doit s'amplifier et se généraliser à l'ensemble des pays. De ce point de vue, le plan Juncker garde tout son intérêt afin d'accompagner ce mouvement. S'il est clairement trop tôt pour en dresser un bilan complet, les premiers éléments disponibles ont le mérite d'apporter du concret à un projet qui apparaît souvent désincarné en raison de son approche initiale très « macro » et de la contrainte des 315Md€. Aujourd'hui encore, il souffre d'un manque de visibilité pour les entreprises qui s'interrogent parfois sur des points pratiques. Favoriser une meilleure appropriation par les acteurs économiques est pourtant une condition sine qua non de réussite du projet.

² Quelques « grandes priorités » ont toutefois été dégagées : R&D, innovation, numérique, énergie-environnement, transports...

³ Dans ce mécanisme, le propriétaire n'a plus à faire l'avance de l'intégralité des travaux mais s'acquitte d'un loyer compensé par les économies de charge.

⁴ Selon les données de l'ARCEP, les zones peu denses représentent au total 18 % de la population et 63 % du territoire.